



78
FR

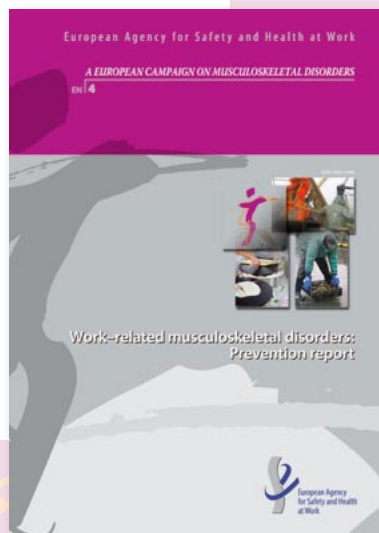
FACTS

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

ISSN 1681-2123

Troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle: rapport sur la prévention

Résumé



Introduction

La douleur, l'inconfort et l'impotence fonctionnelle dans le dos, le cou et aux extrémités des membres sont courants chez les personnes qui travaillent. On fait généralement référence à ces malaises en parlant de troubles musculo-squelettiques (TMS). Dans l'ensemble de l'EU-27, environ 25 % des travailleurs se plaignent de lombalgies et quelque 23 %, de douleurs musculaires. Les TMS sont ainsi les problèmes de santé liés au travail les plus fréquemment déclarés ⁽¹⁾. Les TMS sont préoccupants non seulement en raison de l'incidence qu'ils ont sur la santé des travailleurs, mais aussi en raison de l'impact économique qu'ils ont sur les entreprises et du coût social qu'ils représentent pour les pays européens ⁽²⁾.

S'attaquer aux TMS nécessite de mettre en œuvre des mesures sur le lieu de travail. On peut commencer par prendre certaines mesures préventives, mais, pour les travailleurs qui en sont déjà affectés, le problème consiste à préserver leur employabilité, à les maintenir au travail et, si besoin est, à les réintégrer sur le lieu de travail.

La présente fiche d'informations attire l'attention sur les principales conclusions du «rapport sur la prévention» de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, qui met l'accent sur la prévention des TMS et sur l'évolution de la situation ainsi que sur les progrès réalisés depuis la dernière campagne TMS en 2000. Ce rapport comprend deux parties: 1) une analyse des derniers comptes rendus de recherche concernant les interventions destinées à prévenir les risques de

TMS sur le lieu de travail; 2) 15 analyses de cas montrant comment certains problèmes ont été résolus au niveau du lieu de travail.

Un autre rapport de l'Agence, intitulé *Work-related MSDs: back-to-work* (TMS d'origine professionnelle: retour au travail) évalue l'efficacité des interventions sur le lieu de travail et présente un aperçu des initiatives stratégiques prises en Europe et à l'échelle internationale en ce qui concerne le maintien en fonction, la réintégration et la réadaptation des travailleurs souffrant de TMS. Il n'y a pas de ligne de démarcation précise entre la prévention et la réadaptation; les deux rapports sont par conséquent complémentaires.

Données scientifiques

Un examen systématique des données scientifiques relatives à l'efficacité des mesures préventives concernant les TMS d'origine professionnelle montre que le nombre d'études de bonne qualité a augmenté depuis 2000. Ce nombre reste toutefois relativement peu important et de nombreux rapports ne décrivent pas ou ne quantifient pas la réduction des facteurs de risque dans les lieux de travail concernés. À ce jour, aucune étude scientifique ne vient contredire l'approche adoptée par les directives de l'Union européenne (UE) relativement à la manutention manuelle ou au travail sur ordinateur. Les principales conclusions tirées de l'analyse de la littérature sont présentées dans l'encadré présenté ci-dessous.

Interventions organisationnelles et administratives

- Une réduction des horaires quotidiens de travail pourrait réduire les TMS.
- Dans tout travail répétitif, il est possible d'augmenter le nombre de pauses sans perte de productivité.

Interventions techniques

- La mise en œuvre de mesures techniques d'ergonomie peut réduire les contraintes exercées sur le dos et les membres supérieurs (par exemple, dans le cas d'outils manuels ergonomiques) et par conséquent la fréquence des TMS, sans perte de productivité.

Équipement de protection

- Aucune preuve concluante ne permet d'affirmer que la ceinture lombaire prévient les lombalgies d'origine professionnelle.

(1) Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, quatrième enquête européenne sur les conditions de travail, 2007, à l'adresse: <http://www.eurofound.europa.eu/ewco/surveys/EWCS2005/index.htm>.

(2) Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Rapport thématique sur les TMS*, 2008, en préparation.

Modification du comportement

- La formation relative aux méthodes de manutention manuelle est inefficace si elle est la seule mesure utilisée pour prévenir les lombalgies.
- L'entraînement physique peut réduire la récurrence des lombalgies et des douleurs du cou et des épaules. Mais pour être efficace, cet entraînement doit inclure des exercices vigoureux et être répété au moins trois fois par semaine.

Stratégies de mise en œuvre

- L'association de plusieurs types d'interventions (approche multidisciplinaire) — y compris des mesures organisationnelles, techniques et personnelles — est nécessaire pour prévenir les TMS. Il est peu probable que des interventions basées sur des mesures uniques préviennent les TMS.
- L'adoption d'une approche participative permettant aux travailleurs de prendre part au processus de changement peut avoir un effet positif sur la réussite d'une intervention.

Études de cas

Un échantillon de 15 études de cas a été constitué dans une variété de professions et de secteurs économiques dans l'ensemble de l'Europe. Les études de cas couvrent, entre autres, les soins de santé, le secteur pharmaceutique et celui de la construction, ainsi que ceux de la couture, des déchets et de l'alimentation. Elles donnent des exemples réels d'interventions mises en œuvre par les entreprises et les organisations et de la façon dont celles-ci ont cherché à gérer et prévenir les risques de TMS au travail.

Les études de cas sont regroupées dans le rapport en fonction du type principal d'intervention:

- interventions techniques (redéfinition de l'environnement physique ou des outils ou auxiliaires de travail, adoption d'auxiliaires de levage et de transport, etc.);
- interventions organisationnelles et administratives (modification du travail, rotation du personnel, etc.);
- modification du comportement (formation aux techniques de manutention manuelle, promotion de l'activité physique, etc.).

Les approches mises en œuvre pour prévenir les risques de TMS et les solutions décrites dans chaque cas peuvent être adoptées dans d'autres situations et d'autres secteurs, ainsi que dans d'autres États membres de l'Union européenne.

Les études de cas montrent que les interventions contre les risques de TMS peuvent présenter de nombreux avantages, par exemple:

- amélioration des conditions de travail;
- amélioration de la satisfaction et de la motivation des travailleurs;
- réduction du taux de congés de maladie dus aux TMS;
- amélioration générale de la sécurité;
- amélioration de la capacité de production, de la production et/ou de la qualité des produits.



© Peter Rimmer

À cet égard, la plupart des études de cas soulignent que le rapport coût/avantage d'une intervention ergonomique est un facteur crucial de son adoption et de sa réussite.

Les 15 études de cas prouvent que les principes importants pour la réussite de la mise en œuvre des interventions sur le lieu de travail sont les suivants:

- approche participative — engagement des travailleurs et de leurs représentants pendant tout le processus;
- approche multidisciplinaire — collaboration de personnes ayant des connaissances spécialisées dans différents domaines (par exemple, ergonomie, ingénierie, psychologie, etc.) lors de l'évaluation et du suivi des risques sur le lieu de travail et de la recherche de solutions;
- soutien financier de la direction permettant de disposer des ressources nécessaires pour améliorer le milieu de travail;
- lorsque des solutions proposées par les exemples de bonnes pratiques sont utilisées dans un autre lieu de travail, elles doivent être adaptées aux conditions particulières de l'entreprise.

Pour en savoir plus sur les TMS, vous pouvez consulter le site internet de l'Agence: <http://osha.europa.eu/topics/msds>

Pour en savoir plus sur la prévention des TMS en Belgique, en France et au Luxembourg, vous pouvez consulter les sites:

— pour la Belgique: <http://www.beswic.be/>;

— pour la France: <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/dossiers/sante-securite-au-travail/prevention-risques-chimiques-physiques-psycho-sociaux/prevention-troubles-musculo-squelettiques-tms-2187.html>;

— pour le Luxembourg: <http://www.itm.lu/securite-sante-ss/semaine-europeenne/semaine-europeenne-2007-allegez-la-charge-portant-sur-les-tms>.

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

Gran Vía, 33, E-48009 Bilbao

Tél. (+34) 94 479 43 60, fax (+34) 94 479 43 83

E-mail: information@osha.europa.eu

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Printed in Belgium, 2008

